

C.A.H

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N° 76-279 du 4 Novembre 1976

chargeant le Ministre des Transports
de l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du
Gouvernement ;

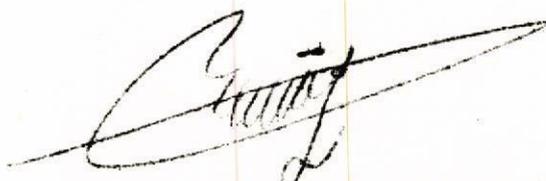
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Mercredi 3 Novembre 1976, le Camarade Léopold
AHOUEYA, Ministre des Transports, assure l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence du Camarade Michel
ALLADAYE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Novembre 1976

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MT-MAEC 6 Autres Ministères 13 BN 2
DPE-DGAI-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde.Chano. 5 UNB 2 FSJEP 2 JOREB 1.-